

**Droit au savoir**



**Enquête** sur le ressenti et  
le vécu des conditions de vie et d'études des  
jeunes en situation de handicap de plus de  
seize ans.

**Principaux  
enseignements.**

**Mars 2012.**



## Edito.

par Eric CHENUT,  
Président.

**Dix ans après la création de Droit au Savoir**, sept ans après la loi du 11 février 2005, nous avons mené cette première enquête, dans la logique qui nous anime de donner la parole aux jeunes en situation de handicap. L'enjeu, pour notre collectif de ne pas se considérer comme déléguataire de cette parole, semblait trouver une concrétisation dans cette démarche, de recueillir directement l'expression des besoins et des attentes des jeunes en situation de handicap.

**Peut-on considérer que nous avons été surpris par ces résultats ?** Indéniablement oui, par certains aspects : l'importance de la place des familles dans certains secteurs mais aussi, et paradoxalement, le fait que les jeunes concernés aspirent et mènent une vie étudiante assez proche de celle de leurs pairs. D'autres réponses confirment l'expertise associative : les difficultés en termes d'accessibilité, le besoin de compensation sur l'aide au travail personnel à domicile, les difficultés d'accès aux procédures.

**Autant de sujets**, dont nous souhaitons faire la promotion mais également nous emparer, pour que les jeunes en situation de handicap de plus de seize ans soient étudiants, juste étudiants... et rien qu'étudiants.

Mais pour cela, du chemin reste à parcourir. Nous vous proposons de le faire avec nous.

### Sommaire

Le profil des répondants de l'enquête	p. 3
Les études, quels accès aux savoirs ?	p. 3
L'accessibilité au quotidien, lieux de vie, lieux d'études.	p. 5
De l'orientation à l'insertion professionnelle : les parcours en question;	P. 6
Engagement, discrimination, bien être, ressources.	P.7

## Une enquête nationale inédite.

**Qualitative et subjective**, cette enquête vise à mesurer l'écart entre les normes instituées et les réalités vécues, mais aussi à mettre en perspective les domaines d'intervention de la puissance publique.

**La méthodologie** retenue est celle d'une enquête auto-administrée par internet, via le réseau associatif, sur la base du volontariat et en préservant l'anonymat des répondants.

Ce sont 329 jeunes qui ont répondu à un questionnaire de 80 questions, divisé en trois parcours (lycéen, étudiant, arrêt des études).

Les répondants ont exprimé leur **satisfaction** sur la base d'une **notation de 1 à 10**. Le principe de notation relevant de la subjectivité, chaque répondant a préalablement décrit son référentiel. Ainsi, il s'avère que les répondants s'estiment à partir de 7,54 satisfaits, 5,89 plutôt satisfaits, 3,85 plutôt pas satisfaits, 2,10 pas satisfaits.

Concernant les éléments statistiques, les « non réponses » ont été exclues. Seules les **réponses significantes** ont été prises en considération.

**Afin de mesurer la participation réelle** des jeunes, nous avons introduit en fin de questionnaire une discrimination entre ceux qui ont répondu seul, aidé ou pour qui une autre personne s'est exprimée en leur nom. Très majoritairement, les jeunes se sont impliqués en répondant seuls à l'enquête.

Les jeunes qui ont répondu sont passés majoritairement par les associations mais n'en sont pas forcément membres, l'échantillon est plus large et donc plus représentatif.

## Le profil des répondants de l'enquête.

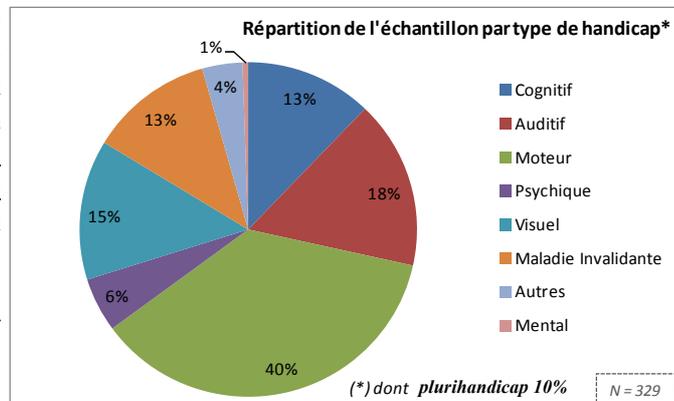
### Des répondants majoritairement jeunes et étudiants.

L'échantillon regroupe des personnes jeunes puisque près de **60% des répondants ont moins de 21 ans**. **32% ont entre 19 et 21 ans**, c'est la classe d'âge la plus représentée. 5% ont 31 ans et plus. **Il est composé quasiment d'autant de femmes que d'hommes (51%-49%)**.

**Deux tiers sont étudiants, 7% ont arrêté leurs études, 26 % sont lycéens.**

### Une diversité des situations de handicap.

On retrouve toutes les situations de handicap, avec chez les lycéens une sur représentation des situations de handicap cognitif (29%) et une très faible proportion (1%) de jeunes en situation de handicap psychique. Chez les étudiants, si on compare notre échantillon global étudiant avec le Recensement des étudiants en situation de handicap. Année universitaire 2010-2011 et évolutions\*, on note une sur représentation nette des situations de handicap auditif et une sous représentation nette des situations de handicap cognitif et psychique. 66% des répondants sont en situation de handicap depuis leur naissance.



### Des lycéens surtout en filière professionnelle.

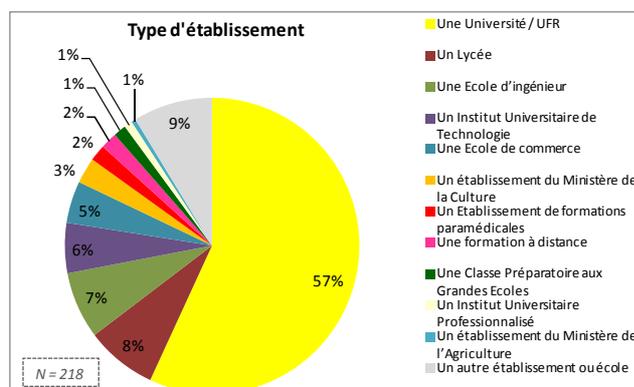
Un lycéen sur deux suit une filière professionnelle.

### Des étudiants, majoritairement à l'Université, dans des domaines d'études indépendants des situations de handicap.

Plus de **60% des répondants sont à l'Université (UFR et IUT)**. **63% dans un cursus licence**. A noter 7% dans une filière « équivalent bac » (DAEU, capacité...).

**Cinq domaines d'études sont privilégiés** dans l'ordre décroissant : les sciences humaines et sociales ; les lettres, langues, sciences du langage, arts ; les sciences et technologie-science pour l'ingénieur ; les sciences économiques, gestion, enfin viennent le droit et les sciences politiques.

Il n'y a pas de domaine privilégié en fonction d'une situation de handicap, à deux exceptions près. Dans notre échantillon, près de la moitié des jeunes atteints de maladies invalidantes ne sont pas dans une filière classique et les jeunes en situation de handicap cognitif sont proportionnellement plus attirés par la filière « sciences de la nature et de la vie » (1/5 contre 1/10 en général).



## Les études, quels accès aux savoirs ?

### Accessibilité au savoir, le cas spécifique du secondaire\*\*.

Les lycéens expriment avoir besoin d'AVS à 48%, puis d'un aménagement d'emploi du temps à 36%, de soutien pédagogique et/ou linguistique à 35%, de cours et reprise de cours par les professeurs 32%, d'aides techniques 31%.

**16% indiquent n'avoir aucun besoin.**

Dans la catégorie « Autre » (18%), on retrouve : les technologies, l'aide à l'apprentissage, l'aménagement du temps de travail ainsi que le souhait d'une prise en compte plus pertinente du handicap.

Lorsqu'ils qualifient ces aides, ils sont **satisfaits**, particulièrement lorsqu'il s'agit de la présence d'un codeur (9/10).

### Accessibilité au savoir, l'enseignement supérieur\*\*.

**Plus de la moitié** des étudiants, expriment leur besoin de prise de notes pour laquelle ils se déclarent satisfaits (note moyenne de 7). Viennent ensuite les aides techniques et l'aménagement d'emploi du temps, des cours ou reprise de

\* Cf site Handi-U, <http://www.handi-u.fr/cid52055/etudes-et-enquetes.html>

\*\* La liste proposée dans l'enquête intègre les éléments de la typologie des prestations du guide de la Conférence des Présidents d'Université, complétée des items AVS et Autre pour les lycéens, et de l'item Autre pour les étudiants.

cours, puis l'aide au travail en bibliothèque. **13% expriment n'avoir aucun besoin**, 24% des besoins cités ne figurent pas dans la typologie des prestations et compétences. **On peut souligner :**

- des attentes communes aux situations de handicap auditif et cognitif : reprise de cours par les professeurs, aide à la communication, et soutien pédagogique et linguistique.
- des attentes communes aux situations de handicap moteur, visuel et maladie invalidante : les aides techniques.
- des attentes spécifiques à certaines situations de handicap (pour la moitié des déficients visuels : agrandissement de documents, aide au travail en bibliothèque, pour un cinquième de la transcription Braille ; pour un déficient auditif sur trois un interprète LSF).

**Les étudiants sont plus critiques** que les lycéens à l'égard des différentes aides dont ils bénéficient, en dépit d'une note moyenne globale de 6,13 proche de celle des lycéens. Cela s'explique par des **écarts de notes importants**. Ainsi, l'aide à la communication ou le soutien pédagogique ne semblent pas en accord avec les attentes.

### Les examens, quelles adaptations, quels aménagements ?

**Le temps majoré de composition (85%)** est largement plébiscité par les lycéens et étudiants.

Ensuite, dans une moindre mesure et à l'exception des déficients auditifs apparaissent les occurrences suivantes :

- l'accès à l'ordinateur (la moitié des déficients visuels et le tiers pour les autres situations de handicap),
- un secrétariat (trois déficients moteurs et visuels sur cinq, le tiers des déficients cognitifs, 1/5 pour les autres handicaps).

Dans la catégorie « autre », on trouve des **attentes spécifiques par type de handicap** : salle isolée, accompagnement par une personne connue et codeur LPC pour les oraux pour les déficients auditifs ; une facilitation des accès aux locaux et aux salles d'examens pour les déficients moteurs ; des logiciels spécifiques, le besoin d'adaptation de l'environnement au handicap (lumière, espace de travail) pour les déficients cognitifs.

Des nuances existent : les étudiants sont 44% à souhaiter un temps majoré quand les lycéens ne sont que 28% ; un tiers des lycéens souhaite disposer d'un ordinateur contre 20% pour les étudiants.

Globalement, ils sont satisfaits ; quatre items ressortent particulièrement avec des notes de 8/10 : un temps majoré de composition, un secrétariat, une machine Braille, un ordinateur.

### L'épineuse question de l'aide au travail personnel à domicile.

**Un jeune sur deux** déclare nécessiter une aide pour la réalisation du travail personnel à domicile avec une différenciation entre l'échantillon étudiant (la moitié) et lycéen (deux tiers).

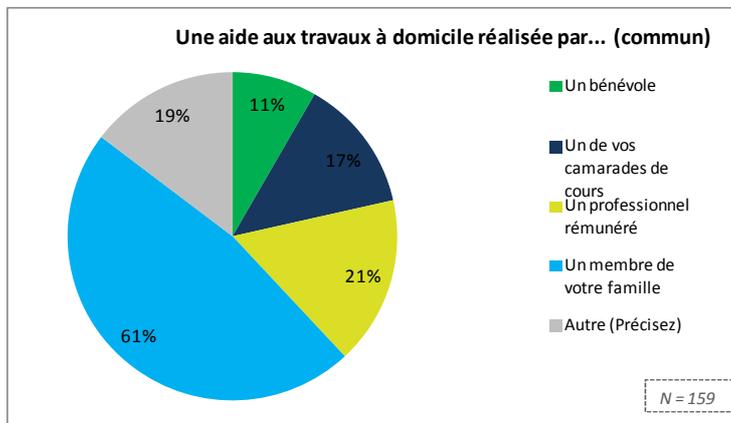
Les besoins le plus souvent cités sont le soutien et la stimulation au travail personnel et le secrétariat (notamment pour les déficients cognitifs et les déficients visuels).

**On retrouve des besoins spécifiques en fonction des différentes situations de handicap** : pour les déficients auditifs, un quart souhaite une aide pour la préparation des exposés oraux ; pour les déficients cognitifs, la moitié de la stimulation au travail personnel, un tiers une remédiation linguistique, un quart un secrétariat ; pour les déficients moteurs, un tiers souhaite une aide à la manipulation ; pour les déficients visuels, deux cinquièmes une aide à la représentation graphique, un quart de la stimulation.

A l'exception du « secrétariat », la moitié des étudiants est insatisfait de ces aides et accompagnements. Cette insatisfaction semble particulièrement marquée chez les déficients visuels (3/4), cognitifs (1/2), et auditifs (1/3) à l'égard de la présentation des exposés oraux.

Les déficients visuels expriment également une insatisfaction sur les aides liées au graphisme (la moitié se déclare insatisfait des aides à la représentation graphique / tableau ou à la production graphique). La moitié des déficients cognitifs sont eux insatisfaits des aides à la manipulation.

**Aujourd'hui, l'aide au travail personnel à domicile est assumée majoritairement par la famille (61%).** Un étudiant sur cinq a recours à un professionnel rémunéré et dans une moindre mesure à l'aide d'un camarades ou d'un bénévole. **Ces résultats sont à nuancer**, le recours à la famille est plus important pour les lycéens (86 % et 9/10 sont satisfaits de ces aides), contre 47% des étudiants.



### L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne sur le campus liés aux situations de handicap.

**40% des étudiants déclarent nécessiter des aides à la vie quotidienne sur le campus.** En particulier dans trois do-

maines : aide au repas, aide à l'habillage/installation en cours et aide au passage aux toilettes.

**7 étudiants déficients moteurs sur 10 ont besoin d'aide.** Tous pour le **repas**, la moitié pour l'aide à l'**habillage/installation en cours** et l'**aide au passage aux toilettes**. D'autres aides sont nommées, notamment le déplacement ou l'aide ménagère.

**La moitié des jeunes atteints de maladie invalidante** ont besoin d'aide dont trois quart pour l'aide au repas, deux cinquième pour l'aide à l'habillage. D'autres aides sont citées comme le transport ou l'aide ménagère.

Deux tiers des étudiants indiquent être satisfaits. Mais, **une distinction doit être opérée**, les jeunes déficients moteurs se déclarent insatisfaits pour le tiers d'entre eux concernant le passage aux toilettes et la moitié des jeunes atteints de maladie invalidante pour l'aide au repas et le passage aux toilettes et le tiers pour l'aide à l'habillage et au déshabillage.

### Les procédures.

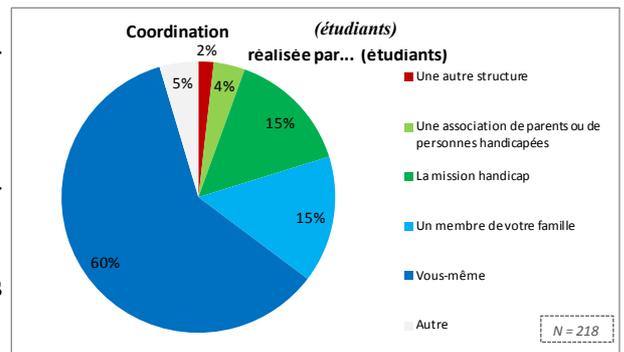
Les procédures de demande d'aides et d'accompagnements sont différenciées selon qu'il s'agit d'accessibilité pédagogique ou d'accompagnement aux actes à la vie quotidienne.

**Pour l'accessibilité pédagogique**, le cheminement des étudiants se fait par trois portes d'entrée : la mission ou référent handicap (46%), la santé U (43%), la MDPH (34%). L'équipe plurielle est également identifiée par 15% des répondants. 18% déclarent être passés par une autre structure (association, enseignants, établissement sans précision du service...). Les accompagnements sont réalisés majoritairement par la mission handicap et pour un tiers par une association. **14% citent un membre de leur famille.**

**Pour l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne.** Les demandes ont été faites soit auprès de la MDPH (43%) soit du chargé de mission ou référent handicap (30%). Quelques nuances sont à apporter en fonction des situations de handicap : les déficients moteurs ou jeunes atteints de maladie invalidante passent principalement par la MDPH tandis que les déficients visuels passent plutôt par l'équipe plurielle de l'université ou la santé universitaire.

**Pour la moitié de ceux qui ont fait appel à ces structures, ils ne se sont adressés qu'à une seule d'entre elles. Seul un quart a sollicité deux structures ou plus. Un tiers est passé par un autre organisme (rectorat, médecin, famille...).**

**Pour la moitié**, c'est un service spécifique ou associatif qui intervient. **La place de la famille** reste importante (24%).



### La coordination, un besoin réel mais non reconnu.

**60% des étudiants déclarent** assumer seuls les actes de coordination.

La famille et la mission handicap sont sollicitées au même niveau. Les jeunes atteints de maladie invalidante et les déficients visuels faisant plus souvent appel à la mission handicap.

## L'accessibilité au quotidien : lieux de vie, lieux d'études.

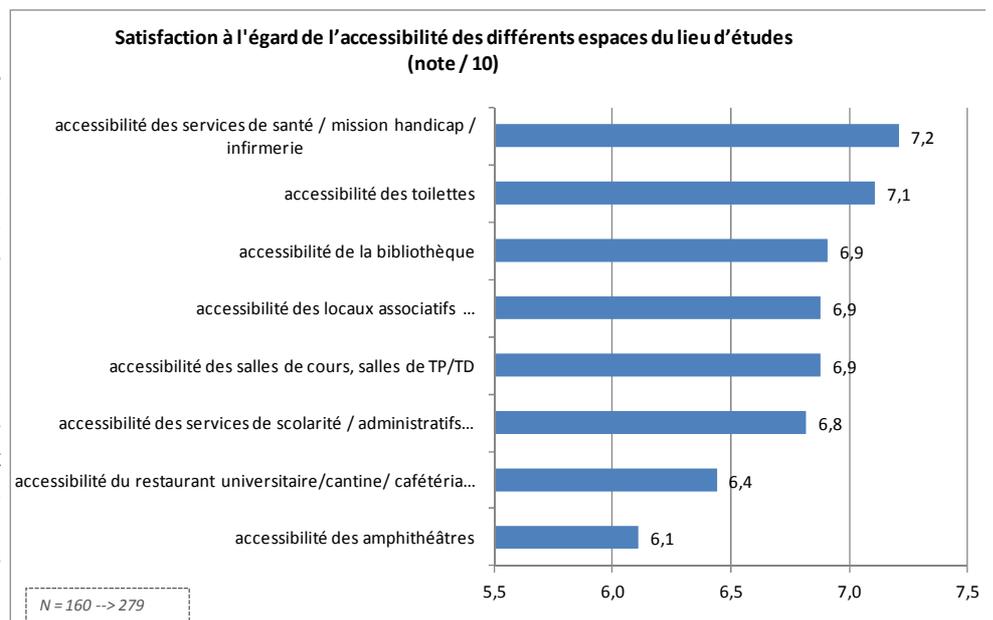
### L'accessibilité architecturale, une satisfaction qui cache des réalités différemment perçues.

Les élèves et étudiants sont plutôt satisfaits de l'accessibilité des locaux et services des établissements avec une note moyenne de 6,9/10.

#### **Mais on va retrouver des différences en fonction :**

- **des statuts** : un étudiant sur quatre se déclare insatisfait avec des points particulièrement sensibles : l'accès aux amphis, à la cafétéria, au resto-U, à la bibliothèque ;

- **des situations de handicap** : une insatisfaction pour la moitié des déficients moteurs et visuels sur l'accès aux amphis, aux TD et au resto-U/café. L'accès aux toilettes, revêt une insatisfaction pour un tiers des jeunes en situation de handicap psychique et dans les mêmes proportions pour les moteurs et visuels.



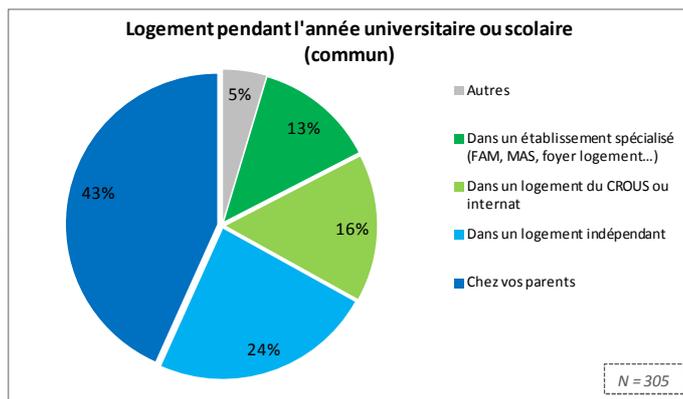
### Logement, une décohabitation importante chez les étudiants en situation de handicap.

**Deux tiers des étudiants** ne vivent plus chez leurs parents (11% dans un établissement spécialisé, 18% en logement du CROUS, 33% dans un logement indépendant) contre **un tiers pour les lycéens**.

Le choix du logement ne semble pas lié au handicap, à l'exception du handicap moteur dont le quart déclare loger en établissement spécialisé (FAM, MAS...).

**La moitié des jeunes en situation de handicap déclare avoir des besoins spécifiques en termes d'aménagement** du logement ; 69% pour les déficients moteurs, contre 10 à 30% pour les autres situations de handicap.

**Mais un tiers d'entre eux** déclare résider dans un logement mal adapté à leurs besoins (les répondants en situation de handicap moteur et visuel sont 9/10 à déclarer résider dans un logement adapté, donc pour les autres situations de handicap le logement est considéré comme inadapté dans un cas sur deux).



### Mobilité et transport.

**Un jeune sur deux** poursuit ses études dans un département autre que celui de ses parents (un tiers des lycéens). Et dans le cadre de son parcours d'études, un jeune sur deux envisage de poursuivre ses études loin du domicile familial, essentiellement dans un autre département (32% des étudiants et 48% des lycéens), mais également **à l'étranger** pour **15% des étudiants** en priorité aux Etats-Unis, Canada et Royaume-Uni.

**Un jeune sur deux indique avoir des besoins spécifiques** en matière de transport. Un tiers éprouve des difficultés pour se déplacer vers son lieu d'études ou le domicile des parents, avec une spécificité pour les jeunes déficients moteurs (un quart rencontre des difficultés, contre la moitié pour les autres situations de handicap).

**Toutefois**, les difficultés sont considérées plus importantes pour se rendre sur le lieu d'études ou de stage (37%) que lorsqu'il s'agit du trajet résidence de l'étudiant-domicile des parents (29%).

En fonction des situations de handicap, les besoins de transport sont différents :

- deux tiers des déficients moteurs et deux cinquièmes des déficients cognitifs vont utiliser un transport adapté,
- la moitié des déficients auditifs et visuels et jeunes atteints de maladie invalidante utilisent les transports en commun,
- plus de la moitié des lycéens utilise un transport adapté,
- 12% des étudiants utilisent un véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu d'études ou de stages et 19% pour rentrer chez leurs parents.

### L'accès aux loisirs et aux activités culturelles.

La moitié des jeunes en situation de handicap se rend **au moins une fois par mois** au théâtre, au cinéma, à une exposition, à un concert... **12% n'y vont jamais** et 12% au moins une fois par semaine.

Pour ceux qui n'ont pas ou peu d'activité culturelle, si le manque de temps est cité à 52%, d'autres freins existent : le manque de moyens financiers (31%), la non accessibilité des lieux à 21% ou la distance 19%.

A noter également une difficulté d'accès chez la moitié des personnes atteintes d'une maladie invalidante et le tiers des jeunes déficients moteurs.

### L'accès au sport.

Près de la moitié des jeunes en situation de handicap pratique un sport **au moins une fois par mois**. Au moins une fois **par semaine** pour la moitié des lycéens et le tiers des étudiants.

Cependant, on note une **forte proportion qui n'en pratique jamais** (43%), notamment deux tiers des déficients moteurs et deux cinquièmes des jeunes atteints d'une maladie invalidante.

Comme pour la pratique culturelle le manque de temps et la non accessibilité sont évoqués.

Un cinquième des jeunes déclare ne pas être intéressé par le sport.

## **De l'orientation à l'insertion professionnelle. Les parcours en question.**

### La projection vers l'avenir.

*La place centrale du baccalauréat et l'incertitude chez les lycéens.*

A la question posée sur le niveau d'études qu'ils souhaitent atteindre, les étudiants répondent à deux tiers au moins un

niveau master (14% un doctorat). Les lycéens, quant à eux, ont des perspectives d'études moins longues : 1/6 CAP, 1/3 niveau bac, 1/3 niveau licence, c'est-à-dire **qu'un tiers seulement envisage d'aller au-delà du baccalauréat**. Ces derniers, bien que désireux d'accéder à un diplôme du supérieur, ne sont pas fixés sur leur choix ni en terme de formation (37% ne sait pas), ni du type d'établissement (52% ne sait pas), même si les réponses arrivées en tête dans ces deux catégories sont : les formations classiques et le lycée (BTS/BTA). Les réponses alternance et apprentissage sont quasi équivalentes (environ 15%). A la question sur le domaine de formation envisagé pour l'enseignement supérieur, un lycéen sur quatre ne sait pas.

### Orientation, un choix dicté par la situation de handicap ?

Les motivations dans le choix d'études indiquent très clairement, que ce dernier s'est effectué très majoritairement sans contrainte déclarée. A 58%, c'est un projet professionnel précis et à 49% l'envie de travailler dans un secteur d'activité.

Néanmoins, pour 16% des jeunes, le choix s'est fait sur la question de l'accessibilité de l'établissement et pour 20% pour une autre contrainte ou aux parents.

Les déficients auditifs soulignent plus particulièrement, la recherche d'autonomie et la maîtrise de la langue et les déficients moteurs, un certain pragmatisme en termes de proximité de l'établissement d'enseignement.

### **Le choix du cursus scolaire ou universitaire est jugé satisfaisant et a été effectué personnellement en fonction de leurs aspirations, indépendamment du handicap.**

81% des étudiants répondants se déclarent satisfaits de leur orientation, ainsi que de la conformité du cursus suivi par rapport à leurs attentes. Parmi eux, 60% n'ont pas connu de réorientation en cours d'études.

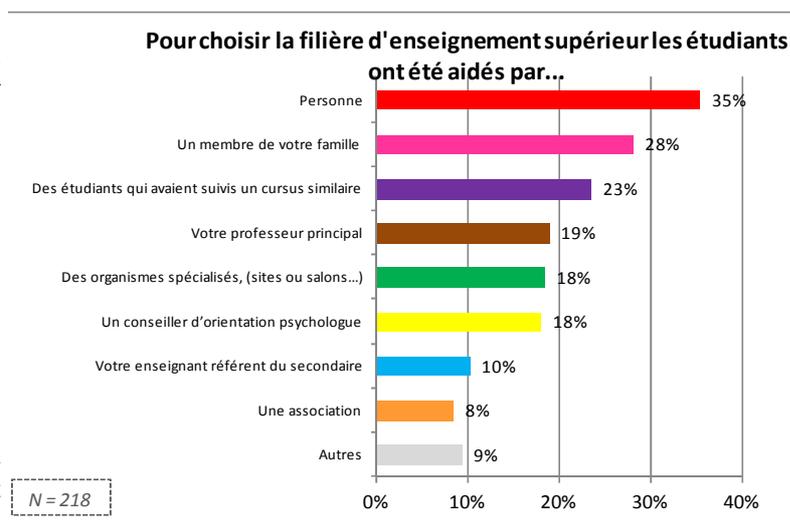
Ceux qui ont arrêté leurs études regrettent l'orientation choisie avec près d'un déclarant sur deux insatisfait. Parmi eux, 9/10 ont opéré une réorientation.

### L'orientation vers le supérieur, quelle aide ?

Deux tiers des répondants étudiants ont fait appel au moins à une aide extérieure pour choisir leur filière d'enseignement supérieur.

La moitié s'est fait aider par un membre de sa famille ou un étudiant ayant suivi le même cursus.

L'enseignant référent apparaît pour 10% des cas.



### La place des stages et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapé.

Plus de deux tiers des lycéens et étudiants ont effectué un stage de découverte en classe de 3<sup>ème</sup>.

Deux étudiants sur trois ont effectué un stage dans le cadre de leur cursus d'études supérieures. La moitié des jeunes ne possède pas la RQTH, dont trois lycéens sur quatre.

### Parcours vers l'insertion professionnelle.

Plus de un jeune sur deux n'est pas fixé sur le secteur dans lequel il exercera son activité professionnelle. Et pour ceux qui savent déjà, la répartition est quasi équivalente entre le privé et le public.

### **Engagement, discrimination, bien être, ressources.**

#### Un engagement plutôt faible, mais multiple lorsqu'il existe.

Les répondants déclarent être proches du milieu associatif avec 50% de membres d'une ou plusieurs associations (dont 2/5 pour les lycéens).

#### Des jeunes qui se considèrent majoritairement stigmatisés.

62% des répondants ce sont déjà trouvé dans des situations de malaise, 47% déclarent également des moqueries (trois cinquièmes des lycéens, deux cinquièmes des étudiants et plus particulièrement les déficients visuels et cognitifs).

**30% des répondants font état de refus de droit de la part d'une institution.**

#### Accès aux soins.

Si 55% des répondants ne rencontrent pas de difficulté d'accès aux soins, ils sont tout de même 35% à estimer que la

difficulté principale est la méconnaissance des professionnels de santé de leur situation de handicap, et les difficultés de communication pour les jeunes en situation de handicap psychique et de handicap cognitif.

### Les examens et l'égalité face aux épreuves.

Par ailleurs, lorsqu'on leur demande s'ils estiment que les aides et accompagnements pour compenser leur handicap au moment des examens les favorisent ou les défavorisent, ils jugent pour les 2/3 qu'elles ne font que compenser leur handicap. 10% se sentent favorisés, 13% défavorisés. Cette perception équivaut quelque soit le statut et le handicap.

### Les relations avec les institutions.

Les retards de traitement des dossiers de la MDPH sont jugés pénalisants par 40% des exprimés. Pour ceux qui ont fait une demande, le délai d'attente a été supérieur à 4 mois dans 80% des cas, à 9 mois pour 36% des étudiants. Cela explique que les relations avec la MDPH soient jugées par les jeunes en situation de handicap moins satisfaisantes qu'avec les autres partenaires.

A noter également que deux déficients cognitifs sur cinq se disent insatisfaits de leurs relations avec la santé universitaire (un quart pour les déficients auditifs et jeunes atteints de maladie invalidante) et expriment une plus grande satisfaction à l'égard de la mission handicap. Une insatisfaction est exprimée par le tiers des déficients cognitifs et visuels à l'égard de cette dernière structure (la mission handicap).

Concernant les relations avec les enseignants et le service de scolarité, une bonne satisfaction dans l'ensemble mais bien plus nette chez les lycéens (8/10 satisfaits) que chez les étudiants (le quart d'entre eux sont insatisfaits de leurs relations).

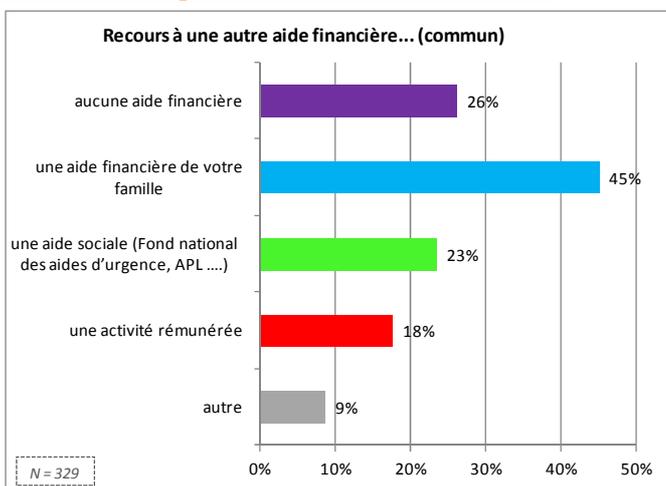
### Des ressources qui font appel aux familles, aux bourses, à l'aide sociale puis à une activité rémunérée.

**30 % des étudiants répondants sont boursiers et 15 % des lycéens.**

26 des répondants n'ont aucune autre aide financière.

**Dans quasiment un cas sur deux** la famille assure l'aide financière. Le recours à l'aide sociale (au logement, d'urgence...) représente près d'un quart des autres aides financières, tandis que près d'un répondant sur quatre exerce une activité rémunérée en parallèle de ses études. On retrouve ce même étiage dans la troisième Enquête Nationale sur la Santé des Etudiants, même si le poids de la famille est plus important.

Ils sont quasiment **la moitié à avoir un job d'été (51% des étudiants, 15% des lycéens) et 22% des étudiants déclarent une activité rémunérée.**



### Un accès aux mesures spécifiques de la politique du handicap, lié à l'âge et aux situations de handicap.

**48%** des répondants (lycéens et étudiants) bénéficient de l'AAH (dont 55% d'étudiants et 21% de lycéens). Ils sont trois quarts **des déficients visuels, deux tiers des déficients moteurs et la moitié des déficients psychiques.**

La moitié des déficients moteurs et visuels bénéficient de l'AAH et de la PCH.

**Le tiers des répondants** ne bénéficie d'aucune allocation ou prestation spécifique du handicap (30% pour les étudiants et ceux qui ont arrêtés leurs études, 38% chez les lycéens), dont 2/3 des déficients cognitifs et psychiques et la moitié des jeunes atteints de maladie invalidante. On retrouve bien là une corrélation avec les situations de handicap.

**Avec le soutien financier de :**



Association nationale pour le droit au savoir et l'insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées dite **Droit au Savoir**  
17, bd A. Blanqui - 75013 PARIS  
0 810 35 10 13

Directeur de publication : Eric CHENUT  
Rédaction. Droit au Savoir, mars 2012/Conception et réalisation MP Toubhans/Impression. 3i concept. Entreprise adaptée APF